



Traité 'Halla

Michna 5 - Chapitre 4

שְׁנֵי קַבִּין, שְׁנִטְלָה חֲלָתוֹ שֶׁל זֶה בְּפִי עֶצְמוֹ וְשֶׁל זֶה בְּפִי עֶצְמוֹ,
תָּזַר וְעָשָׂאן עֶסָה אַחַת,
רַבִּי עֲקִיבָא פּוֹטֵר,
וְחֲכָמִים מְתִיבִין.
נִמְצָא חֲמָרוֹ קָלוֹ:

Lorsqu'on a pris la 'Halla séparément sur deux pâtes chacune d'un kav et qu'ensuite on les réunit en une seule pâte, on est dispensé, selon Rabbi 'Akiva, d'un nouveau prélèvement (la première étant valable) ; les autres Sages l'y astreignent. Il se trouve donc que le côté rigoureux de Rabbi 'Akiva (qui admet la valeur de la 'Halla pour chaque kav) devient transigeant en ce dernier cas (et il dispense d'un nouveau droit).



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions